

APS donne un appui massif à l'entente sur les avantages sociaux

Le dévoilement des résultats du scrutin sur les avantages sociaux a été entrepris par le Comité de supervision du vote de l'APS à 12 h 00 (midi), le lundi 29 septembre à Montréal afin de rencontrer les exigences postales prévues dans nos règlements.

Les Statuts et Règlements qui touchent les consultations nationales de l'APS prévoient en effet un vote secret envoyé à l'adresse personnelle de chacun des membres votants de l'organisation. Le délai de retour du courrier était fixé avant le 26 septembre, ce qui portait la dernière réception des votes reçus au 29 septembre, aux locaux de l'APS.

Le comité se composait de Mario Poudrier, Hervé Lamarre, Yves Ledoux et Claude Beausoleil. Il fut témoin d'une réponse de plus de 96% des bulletins reçus en faveur du projet de redressement.

La procédure pour approuver le protocole (cité et expliqué ici, ailleurs sur le site web) prévoit que les syndicats soumettent le projet à leurs membres comme condition à son approbation. Cette consultation devait être complétée pour le 30 septembre 2008.

Inutile de dire que cette étape est déterminante à l'intérieur du processus d'approbation du protocole. Mario Poudrier a tenu à exprimer sa reconnaissance à l'endroit de tous les membres qui se sont intéressés à la question, membres qu'il a rencontrés lors de séances d'information dans les principaux centres de l'APS et par le moyen de conférences téléphoniques pour les autres.

L'APS a donc conclut sa consultation sur le projet du protocole par un appui de plus que 96% des votes reçus.